

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

**DELIBERATION N°33/2023**

**OBJET : EDUCATION** – Attribution d'une aide financière à l'école Pierre Cauvin dans le cadre de l'organisation d'un séjour en classe découverte

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois d'avril à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023**

**PRESENTS** : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Vanessa BEAUJAUD / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI

**ABSENTS REPRESENTES** : Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI/ Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Jean QUENCEZ/ Michaël TRUCCHI par Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/ Nathalie DIGANI par Alexandra GHIGI-RUSSO/Françoise DAMILANO par Serge DIGANI/ Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

**ABSENTS** : Philippe JANIN/ Maëva THOMMERET

**Secrétaire de séance** : Vanessa BEAUJAUD

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Education,

**Considérant** la demande d'aide financière présentée par Madame Marie LALUE BUVAT, enseignante de l'école Pierre CAUVIN pour l'organisation d'un séjour à l'Ecole Départementale de la Mer de Saint-Jean-Cap-Ferrat pour la classe de CM1-CM2 A du 10 au 14 avril 2023, soit cinq jours et quatre nuits.

La subvention sollicitée auprès de la Commune est de 11.50 euros par jour et par enfant pour cinq jours et quatre nuits pour un prévisionnel de 24 enfants soit un total de 1380 euros. A ce montant sera ajouté la somme de 500 euros, correspondant aux frais de transport. Soit un total prévisionnel de 1880 euros.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Propose** d'allouer la somme de 11.50 euros par jour et par enfant pour cinq jours et quatre nuits pour l'organisation d'un séjour à l'Ecole Départementale de la Mer de Saint-Jean-Cap-Ferrat pour un prévisionnel de 24 enfants, soit la somme de 1380 euros, à laquelle sera ajouté les frais de transport d'un montant de 500 euros. Soit un montant total de 1880 euros. Cette somme pourra être réajustée en fonction des effectifs.

.....  
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18    Votants : 25    Absents : 0    Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 25

Fait à Drap, le 07 avril 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

